

Conscience, liberté, responsabilités

Appartenances et loyautés, dans le souffle de l'Esprit

1. citation de 2 Corinthiens 3 / 17 « or le SEIGNEUR, c'est l'Esprit. Et là où est l'Esprit du SEIGNEUR, là est la liberté

2. La loi dans la bible

Le mot TORAH désigne un enseignement, une direction. Le décalogue = littéralement les 10 paroles (et non les 10 commandements)

Le mot grec pour traduire TORAH = NOMOS . Il apporte une nuance juridique nouvelle, ce qui élargira le champ sémantique et permettra des interprétations de type juridique et non plus d'abord pédagogique, même s'il faut reconnaître que les courants principaux du judaïsme du temps de Jésus sont déjà très restrictifs , fondamentalistes et juridiques.

3. la foi et la loi chez Paul

comment rester judéo - chrétien ou comment devenir judéo - chrétien ?

la question qui se pose est celle de la circoncision, qui est le signe visible de l'appartenance (pour les mâles) au peuple de Dieu (Lév. 12.3) Faut-il oui ou non garder cette règle (= mitsva) ?

quels sont les critères pour garder cette règle ou pour la relativiser et ne plus la garder ? ... Paul dit : le baptême en Jésus suffit, et en plus, il concerne tous (= hommes et femmes)

Il y a une tension entre LOI (TORAH) - CIRCONCISION – BAPTEME

Dans la lettre aux Galates, il y a la trace de cette tension. Le reproche de Paul n'est ici pas sur la liberté de Pierre, mais sur le fait que Pierre semble avoir honte de manger avec des païens lorsque des judéo-chrétiens plus stricts sont avec lui alors qu'il le faisait dans un autre lieu.

Paul rappelle que l'essentiel de l'Évangile n'est pas négociable et que TOUS sont enfants de Dieu. Parfois, il faut agir avec pragmatisme ou faire des actes symboliques porteurs de liberté ! C'est ainsi

Que Tite n'avait pas été obligé de se faire circoncire ((Gal 2/3) alors que Paul avait circoncis Timothée (Actes 16/3)

Mais, pour Paul, le fondement est que l'Esprit de Dieu donne la liberté et non la honte ou la peur !

Autre exemple compliqué pour les chrétiens du 1^{er} siècle : la question des viandes sacrifiées aux dieux païens ... sont-elles bonnes ou non à manger pour les chrétiens ? Est-ce que le fait de les avoir sacrifiées au nom d'un dieu païen les rend impures aux yeux de Dieu ? La réponse de Paul est pragmatique : respectez ceux qui sont mis mal à l'aise avec cette question, et ne mangez pas si cela les trouble ou les scandalise. Avec d'autres gens, prenez votre liberté et mangez, car le Dieu de l'Évangile n'est pas limité par ces gestes mêmes sacrés.

4. Loi et éthique

L'éthique se révèle comme l'effort d'appropriation des exigences de la loi. Elle n'est pas sans affinité avec la spiritualité qui tente d'unifier les divers moments de l'existence d'un individu et de leur donner sens en les plaçant sous le regard d'un autre / AUTRE. De ce fait l'éthique a affaire avec Dieu. Mais c'est aussi une longue histoire marquée par l'échec.

Pour **Luther**, c'est la grâce seule (sola gratia) qui est la clé de l'éthique : il n'y a pas de salut par les œuvres ! « alors que la conscience est terrifiée par la loi, l'enseignement de l'Évangile et de la grâce

intervient : il relève et console, disant que le Christ n'est pas venu dans le monde pour briser le roseau froissé (...) si la loi te pousse à chercher secours et consolation auprès du Christ, elle est alors en son véritable usage et par le moyen de l'Évangile, elle sert à la justification » (*M Luther, commentaire des Galates 3 /19*)

Jean **Ansaldi** (Éthique et sanctification, Cerf 1991) dit que l'éthique appartient à tous et ne doit pas être le lieu de fractures entre de prétendues visions chrétiennes et laïques de choses. Une insistance sur la spécificité chrétienne court le risque de revenir à une théologie du salut par les œuvres de la loi. La recherche du bien est le fait de l'ensemble de l'humanité.

Eric **Fuchs**, (la morale selon Calvin, Labor et Fides) pense que **Calvin** articule loi et promesse, avec une nécessaire imbrication dans ses aspects politique, théologique et éthique. Pour Calvin, le fondement de l'éthique est la providence de Dieu, car elle garantit qu'une promesse est attachée à l'existence humaine. L'éthique est comprise du coup comme la réponse consciente ou inconsciente de l'être humain à cette promesse.

L'éthique livrée à elle-même, c-à-d aux seules lumières de la raison naturelle, tourne en rond. Elle s'illusionne sur les capacités humaines à connaître le bien. « *la volonté donc, selon qu'elle est liée et tenue captive en servitude de péché, ne se peut autrement remuer à bien ; tant s'en faut (= pour autant) qu'elle s'y applique* » (*Institution II,3,5*)

L'éthique se voit confier 3 fonctions :

- briser toute prétention à l'autosatisfaction morale
- fournir les règles minimales pour permettre la vie commune
- stimuler l'obéissance des croyants et les faire marcher sur le chemin de la sanctification (ce qui est le principal pour Calvin)

La Loi comprise à la lumière de l'Évangile ne condamne ni n'opprime, mais elle stimule, éclaire le chemin et fait percevoir le but vers lequel tendre.

Pour Calvin, les lieux de la responsabilité éthique c'est d'abord nous-mêmes ! Cela veut dire combattre contre les forces de mort qui nous subvertissent constamment : « *l'image de Dieu qui avait obscurcie et quasi effacée en nous par la transgression d'Adam soit restaurée en Christ* » (*Institution III,3,9*). Si la responsabilité éthique s'adresse d'abord à la personne, elle n'oublie pas l'exigence de justice qui concerne la société et son organisation politique. L'Évangile n'est pas un programme politique, mais la Loi de Dieu concerne le politique, car l'État a besoin de l'Église pour que lui soit rappelé sa fonction et son devoir.

Concrètement, à Genève, cette interaction entre l'Église et l'État, se révéla être un puissant moteur de transformation sociale : nouvelles lois pour la gestion des biens de l'assistance publique, l'instruction publique rendue obligatoire, l'Hôpital Général, la limitation des intérêts à 5% (puis à 6,6% dès 1540 de la part des banques, la remise en valeur du mariage et protéger les faibles et donc donner des droits aux femmes.

Pour Eric Fuchs, l'évaluation de l'éthique calvinienne nous amène à ne pas simplifier la pensée du réformateur en basant tout de manière simpliste sur la providence. La responsabilité personnelle est un élément clé de la pensée de Calvin, grâce au discernement des dons de la grâce de Dieu. Pour Eric Fuchs, les textes ultérieurs défendant les Droits de l'Homme reflètent de façon sécularisée les structures fondamentales déjà présentes dans les textes de Calvin et sa lecture des textes bibliques.

5. quelques réflexions sur protestantisme et liberté

- a. « entre les risques de l'autorité aboutissant aux privilèges exorbitants de l'infaillibilité pontificale et ceux de la liberté, aboutissant parfois aux privilèges excessifs du libre examen, le protestantisme a choisi une fois pour toutes les risques de la liberté » (Laurent Gagnebin, *le protestantisme, ce qu'il est, ce qu'il n'est pas*, la Cause 1985, p 41)
- b. la liberté chrétienne des réformateurs, liée au thème de la justification par la foi seule, s'est peu à peu transformée en liberté des modernes, entre autre celle de l'autodétermination humaine, avec les théologies dialectique, de la libération politique.

Mais le thème de la liberté et ses effets libérateurs demeure au cœur de l'éthique protestante comme une promesse et une tâche. Souligner ses ambivalences ce n'est pas nier que la théologie de la Réforme ait produit des fruits de liberté civile et démocratique. L'honnêteté commande simplement de reconnaître que la contribution fondamentale du protestantisme au processus de liberté et d'émancipation demeure un idéal à poursuivre sans cesse, bien au-delà des réalisations concrètes du protestantisme historique et de ses pratiques ecclésiales, souvent plus cléricales et autoritaires que nous voulons bien l'admettre (*Denis MULLER, encyclopédie du protestantisme, Labor et Fides, 1995*)

6. questions pour tous les temps

.... *Appartenance à une communauté, à une église : quelle règle ? l'usage, le voisinage, l'Évangile, la Loi, ... ? Et donc quels seront vos critères de décision éthique*

7. l'exemple de Dietrich Bonhoeffer (1906 – 1945)

- a. Né à Breslau en Allemagne. Doctorat sur l'église (*sanctorum communio*), il enseigne à Berlin, secrétaire de la jeunesse de l'Alliance Universelle pour l'amitié internationale (à l'origine du mouvement œcuménique), s'engage dans l'église comme aumônier des étudiants. Fait partie des premiers opposants à Hitler (dès avril 1933, bien avant Barth)
- b. En mai 1934, sous l'impulsion de K Barth, est rédigée la déclaration de Barmen qui fonde l'Église sur l'Évangile. Il faut rejeter ...
 - i. Toute source de révélation autre que Jésus-Christ
 - ii. Toute soumission à un autre maître que Dieu
 - iii. Toute inféodation de l'Église à l'idéologie de l'époque
 - iv. Tout pouvoir étranger à la nature de l'Église
 - v. Toute articulation confuse des missions étatique et ecclésiastique
 - vi. Toute prédication de l'Église aux ordres de l'État
- c. En 1936, Dietrich Bonhoeffer affirme : « qui se sépare de l'église confessante se coupe du salut » et est considéré par le milieu académique comme fanatique.
- d. Puis il mène une double vie : pacifiste et prêt à s'engager dans un complot contre Hitler. Arrêté en avril 1943 par la Gestapo, il est pendu le 8 avril 1945 dans le camp de concentration de Flossenbürg. Dans sa captivité, il a écrit des livres et des lettres rassemblées sous le titre « résistance et soumission »
- e. Il était attaché à la défense de l'Ancien Testament et du judaïsme, penseur d'une église universelle renouvelée.